

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TELNET HOLDING

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Jeudi 25 Mai 2023 à 15 Heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2022 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2022 ;
4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;
9. Examen de l'achat et de la revente des actions émises par la société TELNET HOLDING en vue de réguler le cours sur le marché financier ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TELNET HOLDING

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

La société Telnet Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Mai 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2022 accusant un bénéfice net de **4 924 411,082** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que *les états* financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2022 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de **8 051 777,037** Dinars et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de **8 337 994,882** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à **4 924 411,082** Dinars, comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de **550 millimes** brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale brute de **6 671 940,000 dinars** à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2022 et sur les *résultats reportés antérieurs*.

Ceci étant, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à **4 924 411,082 Dinars** comme suit :

Résultat bénéficiaire 2022.....	4 924 411,082
<i>Reprise des résultats reportés antérieurs.....</i>	<i>9 404 453,177</i>
Base de la réserve légale.....	14 328 864,259
<i>Réserve légale 5% (plafonnée).....</i>	<i>0,000</i>
Sommes distribuables	14 328 864,259
<i>Dotation pour le fonds social 2023.....</i>	<i>-140 000,000</i>
<i>Dividendes à distribuer.....</i>	<i>-6 671 940,000</i>
Résultats reportés à nouveau	7 516 924,259

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de cinquante mille (50 000) Dinars au titre de l'exercice 2022 soit un montant brut de soixante deux mille cinq cent (62 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres membres des jetons de présence pour la somme nette de cent soixante mille (160 000) Dinars au titre de l'exercice 2022, soit un montant brut de deux cent mille (200 000) Dinars au titre de l'exercice 2022,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire autorise expressément le conseil d'administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler le cours sur le marché et ce pour une durée de 3 ans.

Les conditions et les modalités d'achat et de revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées par le prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....